

Date de dépôt: 18 mai 2006

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Gilbert Catelain : Plan de
mesure du Conseil d'Etat : proposition no 76

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 6 avril 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Soucieux du rétablissement à moyen terme de l'équilibre de fonctionnement du ménage de notre République et Canton de Genève, le Conseil d'Etat a présenté à notre Grand Conseil 73 mesures devant permettre à terme de réaliser 100 millions d'économie.

Dans le même temps ce même Conseil d'Etat a renoncé à prolonger le blocage partiel des mécanismes salariaux.

Cet effort pour redresser nos finances est certes louable, mais manifestement insuffisant.

La présentation des Comptes 2005 qui s'est déroulée ce matin nous a appris que le déficit s'est élevé en 2005 à plus de 433 millions de francs, aggravant l'endettement de notre canton de 273 millions de francs, malgré l'affectation des 539 millions de l'or de la BNS au remboursement de la dette.

Le groupe UDC a déjà eu l'occasion de faire part de son scepticisme concernant le blocage des mécanismes salariaux. Cette mesure engendre certes des économies à court terme au prix d'importantes inégalités de traitement au sein de la fonction publique, mais aussi des rattrapages fort coûteux à long terme au niveau de la capitalisation des caisses de pension.

Par contre, au vu de l'aggravation continuelle de la situation financière de notre Canton il ne nous paraît pas vraiment crédible de proposer des mesures d'économie d'une main, des augmentations de dépenses de l'autre, sans proposer une diminution de charge correspondante dans le poste budgétaire le plus onéreux.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat a-t-il envisagé une mesure 76 qui consisterait à remplacer l'indexation des salaires et l'allocation de vie chère par une allocation unique non assurée, dont il a estimé l'impact financier global dans sa réponse à l'IUE 250 à 107 millions de francs sur une période de 4 ans ?

Réponse du Conseil d'Etat de Genève

Le 16 février 2006, le Conseil d'Etat répondait à l'IUE 249A et donnait une estimation de remplacement de l'indexation des salaires et de l'allocation vie chère par une allocation unique non assurée.

Cette estimation correspond à un montant de 107 millions de francs sur une période de 4 ans. Pour plus de détail, renvoi est fait à la réponse du 16 février 2006.

Le Conseil d'Etat tient à rappeler ici que ce montant serait soustrait aux assurances sociales (CIA - AVS - AI, chômage, etc.) et que cela correspondrait à une diminution des salaires réels perçus par les membres de la fonction publique.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat s'est clairement engagé, dans le cadre des négociations en cours avec les associations représentatives du personnel, pour une reprise partielle des mécanismes salariaux et un groupe est chargé de l'étude du système de rémunération en vigueur au sein de l'administration.

Par conséquent, Le Conseil d'Etat n'entend pas adopter "une mesure 76" au vu des réflexions en cours et des mesures indiquées dans le protocole d'accord signé entre le Conseil d'Etat et les associations représentatives du personnel.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger